

Paris, le 17 avril 2025

Laurent Caussat nommé administrateur provisoire de la Cipav

Par arrêté du Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles du 14 avril 2025 publié ce jour, M. Laurent Caussat est nommé administrateur provisoire de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (Cipav) jusqu'au 31 décembre 2025.

Il est investi de l'ensemble des pouvoirs dévolus au conseil d'administration, en lien quotidien avec la direction de la Cipav. Cette nomination fait suite à une décision du 9 janvier 2025 du Tribunal judiciaire de Paris qui a annulé les élections des membres du conseil d'administration de la Cipav qui s'étaient déroulées en mai 2024. Sous la responsabilité de l'administrateur provisoire, la Cipav pourra procéder à l'organisation des nouvelles élections du conseil d'administration dans le courant du second semestre 2025.

La direction de la Cipav tient à remercier Laurent Caussat et entend faciliter au mieux sa mission, de façon à maintenir la performance opérationnelle de l'organisme et la qualité de service à ses assurés.



À propos de La Cipav

La Cipav, caisse interprofessionnelle des professions libérales, est un organisme de droit privé placé sous la tutelle de l'État qui exerce une mission de service public. Elle a la charge de gérer les régimes obligatoires de retraite (base et complémentaire) et de prévoyance au profit des professions libérales qu'elle protège. La gestion du régime de retraite de base, dont les règles sont les mêmes pour toutes les sections professionnelles de professions libérales (caisses des médecins, des vétérinaires, des pharmaciens, etc.), est déléguée par la CNAVPL (Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales).

La Cipav exerce ses missions de service public avec le souci permanent d'amélioration de la performance de gestion, de la qualité de service, de la préservation des droits et des intérêts de la population couverte et la responsabilité d'assurer la pérennité du modèle dans le temps.

Elle verse en moyenne chaque année huit cent trente-six millions de prestations à ses assurés retraités. Les engagements de la Cipav concernent plus d'un million quatre cent mille professionnels libéraux non retraités qui ont acquis des droits futurs à la retraite auprès d'elle.

Contact médias

lacipav@clai2.com

Julie Ardoint – 06 62 81 75 65